

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18/09/2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-44 Délibération relative à la signature d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour un marché d'infogérance et des prestations d'audit énergétique des bâtiments

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) propose de former un groupement de commandes constitué des communes de L'Arbresle, Bibost, Bully, Chevinay, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lentilly, Sain Bel, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Sarcey, Savigny, Sourcieux-les-Mines et le SYRIBT, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement a pour objet de coordonner la procédure de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres pour les sujets suivants :

- renouveler du marché d'infogérance actuellement composé de deux lots : lot 1 : communes, lot 2 : groupes scolaires. L'actuel marché d'infogérance signé avec OCI / SCRIBA arrive à échéance en février 2025 ;
- retenir une entreprise qui pourra réaliser des prestations d'audit énergétique des bâtiments.

La CCPA coordonne ce groupement de commandes. La Commission d'Appels d'Offres sera donc celle de la CCPA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour renouveler le marché d'infogérance ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour retenir une entreprise qui pourra réaliser des prestations d'audit énergétique des bâtiments ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET